18 et 19 mai 2026

Le pouvoir de juger face à l'autonomie des communautés religieuses

Colloque international & interdisciplinaire

Responsabilité scientifique : Marc Aoun et Mélina Douchy-Oudot

Laboratoire **Droit, religion, entreprise et société** | DRES de l'Université de Strasbourg et du CNRS

Faculté de **théologie catholique** Université de Strasbourg

Institut de **droit canonique** Faculté de théologie catholique Université de Strasbourg

Revue de droit canonique

Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions | HiSAAR

Les Instituts **thématiques interdisciplinaires** de l'Université de Strasbourg & CNRS & Inserm

CERC Toulon

Université de Toulon

CDPC Jean-Claude Escarras CNRS UMR DICE

Université de Toulon

Lundi 18 mai 2026

8h45 Allocutions d'ouverture
S.E. Monseigneur Pascal Delannoy, Archevêque de Strasbourg.
Mélanie Schmitt, Directrice de l'UMR7354 DRES (CNRS/Université de Strasbourg).
Marc Feix, Doyen de la Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg.

9h-9h30 Conférence introductive : Aux origines d'une confrontation : pouvoir de juger et légitimité de l'autorité en Ac 4,1-22 et 25,13-21
Nathalie Siffer, Université de Strasbourg.

Le pouvoir de juger des juridictions de l'ordre civil écarté

L'autonomie des communautés religieuses reconnue

Présidence : Marco Ventura

9h30-10h La construction européenne d'un droit des religions
Françoise Curtit, UMR7354 DRES, CNRS/Université de Strasbourg et Gérard Gonzalez, Université de Montpellier.

10h-10h30 La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'autonomie organisationnelle des groupements religieux
Jean-Pierre Schouppe, Université pontificale de la Sainte Croix, Rome.

10h30 Pause

10h45-11h15 Les actes détachables de la décision de l'autorité religieuse : les enseignements de l'Assemblée plénière de la Cour de cassation française
Mélina Douchy-Oudot, Université de Toulon.

Le pouvoir de juger exclusif des communautés religieuses
Présidence : Philippe Vallin

11h15-11h45 Les critères déontologiques qui régissent l'action du juge dans les procédures canoniques en droit canonique latin
Carlos Morán Bustos, Doyen de la Rote espagnole, Université pontificale de Comillas.

11h45-12h15 Le pouvoir de juger dans les Églises orientales catholiques sui iuris
Marc Aoun, Université de Strasbourg.

12h15-12h30 Débats

12h30-14h30 Pause Déjeuner

14h30-15h Le pouvoir de juger dans le droit canonique orthodoxe
Sébastien Somarakis, Secrétaire du Tribunal ecclésiastique du Saint-Synode de l'Église de Grèce.

15h-15h30 Le pouvoir de juger au sein des IVC et SVA
Ataa Denkha, Université de Strasbourg.

15h30 Pause

15h45-16h15 Le droit de la défense dans les procès canoniques
Alphonse Ky-Zerbo, Université de Strasbourg.

16h15-16h45 Le temps de l'instance devant les juridictions canoniques et les droits des justiciables
Joseph Domingo, Ancien vicaire judiciaire de Marseille.

16h45-17h15 Débats et clôture de la première journée

Mardi 19 mai 2026

Le pouvoir de juger des juridictions de l'ordre civil maintenu

La limitation en raison de l'ordre public

Présidence : Jean-Pierre Schouppe

9h-10h Des faits communs pour des compétences distinctes : la procédure pénale devant le TPCN et devant la juridiction pénale étatique. Points de vue croisés
Bruno Gonçalves, Institut Catholique de Paris et Catherine Tzutzuiano, Université de Toulon.

10h-10h30 Les tribunaux de l'ordre étatique italien et la protection des droits fondamentaux face aux décisions des autorités religieuses
Marco Ventura, Université de Sienne.

10h30 Pause

10h45-11h15 Critères pour concilier l'autonomie des confessions religieuses et les droits fondamentaux dans la jurisprudence espagnole
Miguel Rodriguez Blanco, Université d'Alcala, Madrid.

11h15-11h45 Le principe de liberté de religion et le principe de neutralité de l'État au prisme du droit de la famille
Vincente Fortier, UMR7354 DRES, CNRS/Université de Strasbourg.

11h45-12h15 Débats

12h15-14h30 Déjeuner

La limitation en raison de la nature du contentieux
Présidence : Bruno Gonçalves

14h30-15h La réparation civile des atteintes aux droits fondamentaux imputables aux autorités religieuses
Pascal Oudot, Université de Toulon.

15h-15h30 L'engagement congréganiste à l'aune du droit civil
Julien Couard, Université de Toulon.

15h30 Pause

15h45-16h15 L'engagement religieux à l'aune du droit du travail
Damien Bondat, Université de Toulon.

16h15-16h45 Conférence de clôture, Le pouvoir judiciaire du Christ dans la justice eschatologique : l'appropriation au Fils de l'homme
Philippe Vallin, Université de Strasbourg.

16h45-17h15 Débats et clôture du colloque

Le colloque propose une étude approfondie des relations entre justice étatique et justice ecclésiale dans un contexte européen marqué par le pluralisme et la garantie des droits fondamentaux. Il s'attache à questionner les notions de compétence et de légitimité du « pouvoir de juger », à une époque où les communautés religieuses revendiquent une autonomie à la fois normative et juridictionnelle. À partir d'une mise en perspective théologique et historique du conflit entre autorité civile et autorité religieuse, éclairée par la tradition biblique, les travaux examinent d'abord la reconnaissance de l'autonomie religieuse en droit européen, au regard des principes de neutralité et de liberté religieuse, ainsi que de la jurisprudence des juridictions européennes. Ils s'intéressent ensuite aux modalités d'exercice du pouvoir juridictionnel au sein des différentes traditions chrétiennes, en mettant en valeur leurs règles propres et les garanties procédurales offertes aux justiciables. Ils analysent enfin les limites de ce pouvoir face à l'ordre public et aux droits fondamentaux, en soulignant le rôle des juridictions civiles nationales dans la protection des libertés individuelles. Les litiges civils liés aux engagements religieux font apparaître les situations où la nature du différend appelle l'intervention du juge étatique. Le colloque s'achève sur une réflexion théologique autour du pouvoir de juger envisagé dans une perspective eschatologique, invitant à repenser les pratiques juridictionnelles à la lumière de leur dimension transcendante.

Renseignements pratiques

Droits d'inscription Entrée libre dans la limite des places disponibles

Lieu de l'évènement Collège doctoral européen - Amphithéâtre
46 boulevard de la Victoire, 67000 Strasbourg

Contacts aounm@unistra.fr, melina.douchy-oudot@univ-tln.fr

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats
N° déclaration d'activité : 4267 04090 67

Conception : FRU 6703